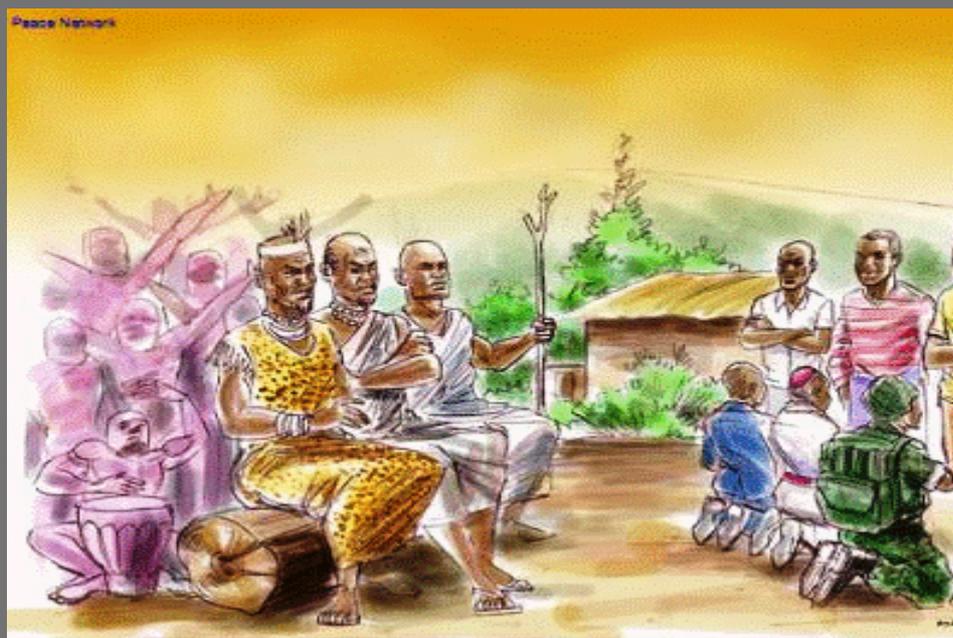


2012

Programme de recherche sur la paix et la cohabitation pacifique (PRP)

*La lueur d'espoir dans les ténèbres de
Masisi
Le cahier de la paix et de la réconciliation*

« Prendre un nouveau départ pour vivre ensemble à Masisi ».

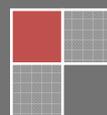


CONGO PEACE NETWORK

Organisation Non Gouvernementale de Promotion de la Paix par l'éducation
civique et le dialogue social en RDC

www.congopeacenetwork.org

05/03/2012



Publié par :

Congo Peace Network

Goma/Nord-Kivu

RDC, Com. de Goma, Av. du Golf, Q. des Volcans, rue n°7

Site web : www.congopeacenetwork.org

E-mail : info.cpnetwork@gmail.com

Sous la Direction de : Patrick Kikandi Mulemeri et Germaine Kigwene

Avant-Propos : Franck Assani Mwendangoli

Table des matières :

| | |
|--|----|
| Table des matières : | 4 |
| Avant-propos..... | 5 |
| Introduction..... | 7 |
| 1. Les conflits au Nord Kivu | 9 |
| A. Les conflits interethniques | 9 |
| <i>a) Causes</i> | 12 |
| <i>b) Conséquences</i> | 13 |
| B. Les conflits identitaires | 13 |
| <i>a) Prologue</i> | 13 |
| <i>b) Epilogue</i> | 14 |
| 2. La gestion des conflits au Nord Kivu | 15 |
| A. Les méthodes violentes | 15 |
| B. Les méthodes pacifiques | 16 |
| <i>i. Tables rondes de 1993 et 1994</i> | 16 |
| <i>ii. La conférence sur la paix et la sécurité au Nord Kivu (conférence de Goma)</i> | 17 |
| 3. Etat de lieu de la paix au Nord Kivu | 17 |
| A. L'Activisme des groupes armés | 17 |
| B. Les visés économiques des guerres au Nord Kivu | 18 |
| C. La solution à l'activisme des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, FDLR | 20 |
| 4. Les perspectives pour la paix durables au Nord Kivu | 21 |
| A. Les paramètres socio-juridiques | 21 |
| B. Les paramètres économiques | 23 |
| C. Les paramètres politiques | 24 |
| 5. Conclusion | 25 |
| • <i>Le dialogue social : Solution dynamique de la réconciliation au Nord Kivu</i> | 25 |

Avant-propos

Les conflits armés dans la majorité de territoires de la province du Nord Kivu depuis 1993 et l'inefficacité des solutions envisagées pour les résoudre posent beaucoup de questions sur les causes de la persistance des groupes armés et des tensions ethniques dans les territoires de Masisi, de Rutshuru, de Lubero et de Beni. La région du Nord Kivu est sous l'emprise de plusieurs crises depuis une décennie. Les conflits entre les ethnies sont la principale cause des affres connues depuis lors dans cette région.

Depuis 1991 et surtout en mars 1993, bien avant l'arrivée massive des réfugiés du Rwanda en juillet 1994, une partie du territoire de Masisi, a été le théâtre d'affrontements meurtriers entre groupes locaux anciennement implantés (Hunde, Nyanga, Tembo) et membres de divers groupes « banyarwanda »¹.

Des crimes graves des droits de l'homme ont été commis à cette époque contre les membres des communautés ethniques. Toutes les solutions à l'instabilité dans le Masisi ont été violentes. En 1994, le régime du Zaïre à l'époque avait déployé dans la région les unités de la Division Spéciale pour la sécurité Présidentielle dans le cadre de l'opération « KIMIA » et de l'opération « MBATA ». elles n'avaient pas réussi à stabiliser la région et à réconcilier les groupes ethniques opposés. Par contre, elles s'étaient alliées avec l'une des parties au conflit en commettant des crimes sur les civils. Le Gouvernement congolais est retombé dans la même erreur en utilisant les armes (opération Kimia 1 et 2, l'opération Amani Leo » pour résoudre un conflit dont il ne maîtrise pas les tenants et les aboutissants.

Dix huit ans après, la région de Masisi est inexplicablement déstabilisée. La tension entre les groupes ethniques est extrême et aggravée par l'activisme des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda. C'est le phénomène que nous allons essayer de démystifier dans ce cahier pour la paix et la réconciliation au Nord Kivu. La paix est un leurre dans cette région sans une réconciliation au tour de dialogue et de la justice, car la réconciliation est insuffisante si elle n'interrompt pas le cycle de la violence et ne transforme pas des formes silencieuses de tolérance en interactions qui permettent aux ennemis de considérer ce qu'ils seraient susceptibles d'avoir en commun et de s'en servir comme point de départ pour créer de nouvelles façons de vivre ensemble. La réconciliation implique innovation, imagination, risque et exploration de ce que signifie « prendre un nouveau départ ».

¹ Conflits et guerres au Kivu et dans la Région des Grands Lacs, Entre tension locales et escalade régional, sous la direction P. Mathieu et J.C. William, éd. L'Harmattan, n°39-40, 1999, p.13

Les analyses réalisées et les perspectives proposées dans ce document n'engagent cependant, que l'organisation Congo Peace Network, et non les individus.

Introduction

Les conflits armés en République Démocratique du Congo tuent chaque année plusieurs personnes. Mais les conflits ethniques dans les régions du Kivu, surtout à Masisi tuent silencieusement de milliers de personnes innocentes, engendrent des crises humanitaires inconscientes, détruisent le cadre de la vie et la richesse pour lesquels des gens ordinaires ont travaillé dur pendant toute leur vie, et rendent impossible tout développement économique conséquent. Le territoire de Masisi est une zone de 4.700 km², au nord-ouest de la ville de Goma, chef –lieu de la province du Nord Kivu a connu les dernières décennies des flux importants de migrants de deux catégories en provenance du Rwanda. L’immigration massive d’abord encadrée et organisée par les autorités coloniales dès 1937 puis largement spontanée, suite aux famines et aux affrontements politico-ethniques entre Hutu et Tutsi au Rwanda. Au début des années 90, les diverses catégories de populations d’origine rwandaise, dont certaines, les plus anciennes, avaient obtenu la nationalité zaïroise entre l’indépendance et 1981) étaient devenues majoritaires, représentant au moins 70% de la population du territoire de Masisi (estimée à 800.000 personnes début 1994) et probablement entre 30% et 50% de la population totale du Nord Kivu. Les densités effectives approchaient 300 hab./km² pour les terres cultivées par les paysans, alors que des propriétaires étrangers à la zone (politiciens, commerçants, aussi bien zaïrois que migrants récents d’origine rwandaise) occupaient, avec des titres fonciers officiels, de grands domaines de plantations et d’élevage extensif obtenus bien souvent en expulsant les paysans qui exploitaient ces terres auparavant².

Les tensions sociales ont été perceptibles dès les années 1960. Pendant cette période, la cohabitation difficile entre autochtones et migrants dans le Masisi avait entraîné des tensions sociales très vives. Celles-ci s’exprimaient principalement sur deux terrains : la rivalité politique au sein des institutions politiques régionales, et des litiges locaux d’origine foncière entre paysans. Ces litiges étaient violents, souvent avec mort d’hommes, et ils ont été de plus en plus nombreux dans tout le Nord-Kivu (et pas uniquement entre les groupes « autochtones » les plus anciens et les Banyarwanda) à partir de 1979³.

² Conflits et guerres au Kivu et dans la Région des Grands Lacs, Entre tension locales et escalade régional, sous la direction P. Mathieu et J.C. William, éd. L’Harmattan, n°39-40, 1999, p.13.

³ KATUALA-KABALA, « Le phénomène de spoliation », Analyse sociales (Kinshasa), vol.1, n°5, novembre 1984, pp.19-30.

Ces événements n'ont pas été gérés dans le souci d'aborder le problème dans un esprit calme autour d'une même table pour apaiser les tensions et réconcilier les différents groupes opposés autour des valeurs communes de paix, de justice, de dignité, de liberté, bref de démocratie. Les leaders au niveau local et national furent irresponsables, car n'avaient pas agi pour résoudre pacifiquement les problèmes. Cette attitude a engendré le chaos. Diverses sources d'incertitudes et de tensions se sont combinées à partir des années 60 pour créer un sentiment de précarité économique et d'insécurité foncière parmi l'ensemble des petits paysans en butte aux vexations et à l'arbitraire des chefs coutumiers locaux comme des autorités administratives zaïroises.

Les discours des politiciens des deux bords, en mobilisant leur électorat sur une base identitaire et en cultivant les inquiétudes et le ressentiment réciproque de paysanneries au bord de l'étouffement économique et foncier, ont exacerbé une angoisse socio-économique croissante et des « logiques persécutives » qui se sont cristallisées sur deux facteurs centraux, notamment, la terre (la sécurité foncière) et l'identité (le droit à la nationalité zaïroise des divers groupes qualifiés de « Banyarwanda »).

En effet, chaque groupe ethnique et cela, est le cas aujourd'hui, s'estime par la présence et l'épanouissement de l'autre à son côté menacé. Une peur de vivre ensemble s'est développée depuis les années 1960 jusqu'au 21^{ème} siècle, car les autorités à l'époque n'ont pas eu d'inspirations pour aider les groupes ethniques à vaincre la peur de vivre ensemble par le dialogue, la vérité, la justice et la liberté autour des questions qui les divisaient. La situation actuelle d'insécurité et d'incertitudes dans le territoire de Masisi et dans le reste de la province du Nord Kivu est la conséquence de l'incurie du leadership qui a exploité les divisions et les insatisfactions au sein et entre les groupes ethniques pour des motivations politiques et économiques. Suivant WILLAME, l'expression « Logiques persécutives » (« Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire du Kivu », Cahiers africains, n°25, 1997, série « Zaïre, années 90 ») : ce terme indiquant que chaque groupe se voit comme menacé par la malveillance et le complot des « autres » soupçonnés de part et d'autre de vouloir l'élimination du groupe rival.

Il se développe un cercle vicieux des violences dans la région de Masisi. La spirale des violences prit d'autres tournures vers les années 90. Au terme de la Conférence nationale souveraine (1990-1992) et en voyant approcher la perspective d'élections inévitables, des massacres ont été déclenchés en mars 1993 par des groupes des jeunes paysans autochtones,

sans doute organisés et manipulés par les politiciens locaux. En quelques mois, les violences perpétrées par des milices et des bandes armées des deux camps ont fait entre 10.000 et 14.000 morts (suivant les estimations) et plus de 200.000 personnes déplacées pour échapper aux exactions et au « nettoyage ethnique » poursuivi par ces milices.

Après une brève accalmie début 1994, les mêmes troubles ont repris et ont connu une escalade continue des moyens utilisés, du niveau de violence et du nombre de combattants avec l'arrivée des anciennes FAR (Forces Armées Rwandaises) et des interahamwe dans les camps de Goma après juillet 1994. En novembre 1994, une nouvelle « guerre du Masisi » reprend et s'étend rapidement aux zones avoisinantes (Rutshuru, Walikale), après que des membres des FAR et ex-interahamwe arrivés avec les réfugiés eurent commencé à intervenir dans les zones au nord de Goma (vols de bétail des éleveurs tutsi, attaques de villages hunde). En mai 1996, les associations locales des droits de l'homme estimaient le nombre total de morts à 70.000 et celui des personnes déplacées à 250.000. Cette escalade de la violence s'est poursuivie et étendue ensuite dans tout le Kivu jusqu'à l'entrée de l'Alliance des Forces Démocratiques de Libération du Congo) et de ses alliés en fin octobre 1996.

L'absence du dialogue entre les groupes ethniques d'une part et les acteurs politiques locaux d'autre part serait la cause inextricable de l'escalade des conflits dans le territoire de Masisi en particulier et dans toute la province du Nord Kivu, en République Démocratique du Congo. L'arrivée des réfugiés rwandais en 1994 avec les FAR et ex-interahamwe a compliqué la situation déjà chaotique dans la région et a changé le calcul de tous les acteurs tant au niveau local, au niveau national qu'au niveau régional.

La solution définitive au phénomène des FDLR et ex-interahamwe se trouve dans la dynamique de la résolution des conflits qui opposent les groupes ethniques dans les territoires de la province du Nord Kivu. L'unité des peuples des différents groupes ethniques opposés dans la région par un dialogue social sincère fondé sur la liberté, la vérité, la justice peut contribuer fondamentalement à la résolution de la question de l'activisme des FDLR.

1. Les conflits au Nord Kivu

A. Les conflits interethniques

La peur de vivre ensemble caractérise les communautés locales du Nord Kivu et la non acceptation de la différence. La République Démocratique du Congo et la région du Kivu en particulier est sous l'emprise de plusieurs crises depuis une décennie. Les conflits entre les

ethnies sont la principale cause qui semble être négligée des affres connues depuis lors dans cette région. Vers les années 1993, les communautés ethniques au Nord Kivu se sont entredéchirées. La cohésion sociale a été rompue suite à l'intolérance et à l'occupation des terres. Différentes forces d'autodéfense ont été créées. D'une part, les Hutus et les Tutsis étaient réunies dans le MAGRIVI « Mutuel des Agriculteurs des Virunga ». Et d'autre part, les Hundes, les Nyanga, les Tembo et les Nandes étaient protégés par les groupes traditionnels d'autodéfense Mai Mai. Pendant que le régime de Mobutu était en perte de vitesse, pour espérer contrôler la situation au Nord Kivu, il a porté son soutien au MAGRIVI contre les Mai Mai qui incarnaient l'espoir de quatre autres communautés. C'est ainsi que la situation s'était enlisée par des massacres inouïs et qui n'ont jamais été punis.

En 1994, l'entrée massive des réfugiés hutus rwandais sur le territoire de la RDC (ex Zaïre) a empiré la situation déjà explosive. Des milliers des citoyens tutsis vivant au Congo avaient décidé de rentrer au Rwanda après la prise du pouvoir par le Front Patriotique Rwandais (FPR) par peur des représailles de la part des réfugiés hutus.

En 1996, avec l'entrée de l'Alliance de Force Démocratique pour la Libération du Congo (AFDL) dirigée par le feu Président Laurent Désiré Kabila, la situation s'est empirée de plus en plus. Les forces combattantes de l'AFDL étaient majoritairement composées des jeunes tutsis qui avaient fui l'ex Zaïre après l'entrée massive des réfugiés hutus rwandais. Pendant cette campagne de conquête du Zaïre, il y eut certainement la commission des crimes graves contre les populations civiles⁴ dont des règlements de compte à caractère tribal.

En 1998, suite à la collision des intérêts entre les ténors de l'AFDL, le Rassemblement congolais pour la Démocratie RCD Goma, mouvement rebelle téléguidé par le Rwanda, fut créé à dessein de changer le régime. Au cours de cette période, la tension ethnique fut remontée. Les tutsis et les hutus qui étaient majoritaires dans les forces du RCD, ont commis des représailles contre les autres communautés rivales. C'est ainsi que, pour se protéger contre cette cruauté, ces dernières se sont regroupées au tour des mouvements d'autodéfense locales Mai Mai.

En 2004 le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) fut créé pour défendre la cause des tutsis en République Démocratique du Congo. La ville de Bukavu fut conquise

⁴ ***Rapport Mapping de l'ONU sur les violations graves des droits humains commises en RDC entre 1993 et 2003.***

pendant un mois en juin 2004 par les forces du CNDP pour protéger les tutsis des menaces qu'ils seraient l'objet. Pendant cette occupation, plusieurs crimes de violations des droits humains furent commis notamment les viols des femmes.

Jusqu'en 2009, la situation s'est détériorée. Le CNDP a imposée une guerre sans précédent dans cette région. Les territoires de Masisi, de Rutshuru et de Nyiragongo avaient été les plus affectés. Une catastrophe humanitaire sans précédent a été vécue dans la région. Les déplacements des populations de leurs foyers, les viols des femmes, l'enrôlement des enfants dans les forces et groupes armés. La plus grande mission du CNDP était de protéger la population Tutsi ainsi que leurs intérêts liés à la terre et à l'identité, etc. Dès lors, les autres groupes ethniques s'étaient estimés menacés.

Ainsi, chacun est resté en train de réfléchir sur un mécanisme tribal d'autodéfense armé contre le CNDP qui incarnait la voix des tutsis congolais.

Depuis lors, la cohabitation pacifique entre les communautés locales est difficile. Les gens développent une culture d'hypocrisie et de vengeance à l'absence d'un mécanisme de réconciliation et de vérité.

C'est pourquoi il est une nécessité de construire la paix sociale et la cohabitation pacifique par un dialogue social dont le but est d'amener les peuples à se rapprocher, à se pardonner et à accepter de vivre ensemble dans la perspective de la justice et du développement communs. Ainsi les gens, les communautés locales à la base vont vaincre la peur de vivre ensemble.

La communication ouvrira le cadre d'échanges avec les communautés locales à la base, les leaders coutumiers, les leaders de confessions religieuses, les autorités locales et autres ; et particulièrement avec les jeunes et les victimes centre d'espoir pour la réconciliation, la paix, l'avenir et le développement, qui constituent à ces jours, l'une des couches vulnérables à la persistance de l'intolérance et de la discrimination tribale en leur donnant la possibilité de participer à toutes les démarches de la paix et de la cohabitation pacifique par le dialogue social.

La chronologie de la législation depuis la colonisation jusqu'à ce jour en République Démocratique du Congo est constitutive des germes de conflits entre les communautés et n'est pas de nature à assurer la cohésion sociale. La plus part de lois et règlements des administrations qu'a connues le pays avant comme après l'indépendance ont été parfois

intégristes et discriminatoires à l'égard des communautés et certaines populations du Kivu. Elles ont été à la base des conflits ethniques connues dans la région et de la crainte de vivre ensemble. La responsabilité de l'autorité publique et coutumière depuis la colonisation à ce jour, est irrévocable.

Pour ce faire, les tentatives pour restaurer la paix et la cohabitation pacifique entre les communautés furent nombreuses, mais les approches n'ont pas été efficaces et les stratégies inadaptées et précipitées. Par exemple en date du 13 au 16 octobre 1993, un atelier de concertation a été organisé et a été ouvert aux diverses associations de la société civile du Nord Kivu. Cet atelier avait pour but d'organiser une médiation entre les membres des Organisations Non Gouvernementales de Développement et les Eglises d'obédiences ethniques différentes. L'approche respectait la diversité ethnique, en essayant d'impliquer les membres de la société civile et d'analyser le conflit pour y trouver des solutions constructives. La deuxième rencontre entre les différentes communautés du Nord Kivu avait eu lieu du 13 au 16 février 1994. Les groupes antagonistes établissent un « Accord sur leurs Désaccords » sur une base de consensus écrits. Une accalmie relative s'ensuit. Certains déplacés sont même rentrés dans leurs villages ; les activités socio-économiques avaient repris timidement. L'approche a semblé être bonne mais pas efficace et la solution a été éphémère par rapport à la situation actuelle. On garde le statu quo étant donné que le suivi sur le plan politique, social, économique au niveau local, provincial, national et international n'a pas été fait.

Dans la perspective de réconcilier les congolais la constitution de la transition avait prévue la création d'une commission de vérité et de réconciliation. Cette dernière n'a rien fait comme action et la confusion règne autour de ses résultats et des raisons de son échec. Le législateur de la Constitution du 18 février 2006 n'avait pas maintenu cette Commission pour continuer avec le processus de réconciliation qui pourtant se pose avec acuité.

a) Causes

L'analyse des conflits telle faite par P. Mathieu et J.C. WLLAME (Conflits et guerres au Kivu et dans la région des grands lacs, entre tensions locales et escalade régional, n°39-40, 1999, p. 15) est pertinente. On observe ici un cas de conflit complexe et multidimensionnel. Parmi les causes de l'escalade des tensions, il y a un malentendu foncier originel et une

compétition à la fois foncière et politique entre les groupes. Un autre facteur est l'insécurisation foncière structurelle et croissante à partir des années soixante-dix, insécurité qui s'est exprimée par de multiples conflits fonciers locaux et violents, à partir de 1979. Dans l'histoire de ce conflit, les enjeux de sécurisation et les conflits locaux, se combinant avec d'autres sources de tensions, ont conduit à une escalade progressive qui s'est « cristallisée » finalement sous la forme de combats rangés dont le but était l'exclusion ou la destruction de l'autre groupe⁵.

Les processus historiques d'escalade du niveau de violence dans les conflits au Nord Kivu résultent de causes multiples et complexes. Deux principaux facteurs d'inquiétude et d'accroissement des tensions ont joué un rôle déterminant durant ces cinquante années. La question foncière et celle de la nationalité.

b) Conséquences

Toute cette guéguerre, a causé la rupture de la cohésion sociale et l'accroissement du sentiment tribaliste entre les communautés locales. Ce sentiment a été aggravé par la course à la terre et à la mauvaise gestion des crises précédentes dans la région. Une peur de vivre ensemble gangrène les membres de communautés qui les motive de prendre des dispositions pour assurer leur sécurité ainsi que celle de leurs biens dans le présent comme dans le futur.

B. Les conflits identitaires

a) Prologue

Depuis l'avènement de l'indépendance de la République Démocratique du Congo, la question de la nationalité n'a pas cessé de se poser. Les deux régions du Nord Kivu et du sud Kivu, sont et ont été les plus agitées par les enjeux de la nationalité congolaise. Dans ces régions, résident différents groupes des migrants et réfugiés rwandais et burundais dont la nationalité est sans cesse objet de controverses⁶.

La difficulté à définir le statut juridique des populations originaires du Ruanda-Urundi au Congo plonge ses racines à l'époque coloniale. En effet, au point de vue du rapport à l'Etat métropolitain, la situation juridique de l'indigène n'était pas précisée selon qu'il était

⁵ Conflits et guerres au Kivu et dans la Région des Grands Lacs, Entre tension locales et escalade régional, sous la direction P. Mathieu et J.C. William, op. cit. p.13.

⁶ Conflits et guerres au Kivu et dans la Région des Grands Lacs, Entre tension locales et escalade régional, sous la direction P. Mathieu et J.C. William, op. cit. p.201.

ressortissant d'un territoire sous tutelle ou sous mandat, ou d'une colonie. Confronté précisément à cette difficulté au moment des élections de 1959, le législateur colonial prit une série de mesures législatives accordant dans un premier temps le droit de vote et d'éligibilité aux ressortissants du Ruanda-Urundi justifiant de 10 ans de résidence au Congo belge (ordonnance législative n°25/554 du 6 novembre 1959). Par la suite, le même législateur colonial, ayant subi probablement des pressions des élites congolaises à la table ronde, limitera les droits politiques de ces derniers au seul droit de vote.

b) Epilogue

A partir de 1990, avec l'approche d'élections démocratiques dans un contexte social non préparé, le poids du nombre et le « vote ethnique » sont devenus plus que jamais des facteurs déterminants de la compétition politique.

Dans cette situation de crise et d'insécurisation multiple (économique, foncière, politique, existentielle, identitaire), les deux communautés (Zairoises autochtones et migrants d'origine rwandaise, anciens et récents) se sont progressivement perçues comme étant chacune menacée dans sa survie par l'autre⁷. Cette cristallisation de l'angoisse sur « l'autre » a été accrue et manipulée par les intellectuels et politiciens des deux bords. Ceux-ci, dans leur lutte pour le pouvoir (dans un contexte de démocratisation hâtive et de compétition politique ethnicisée) ont mobilisé leurs bases sociales et électorales par l'appel à l'identité ethnique « défensive » contre « l'autre groupe » défini comme menaçant et déloyal. Cet appel a ensuite dérapé vers la xénophobie et finalement le recours à une « violence sécuritaire » dont les agressions meurtrières et organisées de l'autre groupe considéré comme une menace vitale, car si on ne l'attaque pas, c'est lui qui (selon ce que croit chacun) frappera le premier et vous éliminera. Cette escalade exponentielle de la violence s'est faite en quelques étapes marquantes depuis les années 90 à nos jours.

En juin 1991, ce sont des groupes armés hutu qui détruisent les registres et les bureaux destinés à l'identification des nationaux dans le Masisi, molestent et font fuir par la violence les équipes administratives en charge de ce recensement.

En 1993, ce sont des groupes de jeunes autochtones hunde, nyanga et tembo, sans doute organisés par des politiciens, qui déclenchèrent le 20 mars les premiers massacres de paysans hutu sur le marché de Ntoto (à l'est de la province de Walikale), puis dans les villages

⁷Idem, p. 19

environnants. Très rapidement, des groupes similaires constitués par les hutus du Masisi agissent par les mêmes moyens violents. Les violences réciproques (« nettoyage ethnique », attaques et massacres de civils par les milices ethniques des deux bords) provoquent entre 14 et 30.000 morts (suivant les estimations) et le déplacement de plus de 200.000 personnes : les populations civiles Tutsi se déplacent vers le Nord, les Hunde vers l'Ouest, et les Hutu vers l'Est, là où chaque groupe se sent majoritaire et (ou) plus en sécurité. Ainsi la peur de vivre ensemble s'est accrue jusqu'à ce jour.

En 1998, la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) composée à majorité par les combattants d'expression kinyarwanda déstabilise le régime de l'AFDL de Laurent Désiré Kabila. Plusieurs groupes d'autodéfense furent recréés pour s'opposer à ce que les politiciens locaux on qualifiés « d'hégémonie rwandaise » à travers le système mise en place par la rébellion. La partialité dans la politique du RCD a exacerbé les tensions ethniques au Nord Kivu et surtout dans le territoire de Masisi. Des massacres ont été commis contre les groupes ethniques sans le moindre effroi.

Jusqu'à ce jour, la paix n'existe pas en territoire de Masisi et les tensions ethniques sont trop élevées. La cohabitation pacifique est très difficile dans cette région, de nombreux crimes sont commis contre les populations civiles de tout bord, les déplacements forcés des populations sont récurrents !!!!Où est la solution pour une paix durable dans le territoire de Masisi ?

2. La gestion des conflits au Nord Kivu

A. Les méthodes violentes

Les violences massives qui apparaissent au Nord Kivu entre 1990 et 1994 résultent d'une succession de « moments conflictuels » et d'un processus historique ancien dans lequel interfèrent plusieurs axes de tensions : les déséquilibres démographiques et ethniques résultant des migrations, l'insécurisation et la dépossession foncières des paysanneries, l'incertitude identitaire et politique résultant de la question de la nationalité des populations d'origine rwandaise. Cette interférence a provoqué une escalade conflictuelle conduisant à une confrontation politico-ethnique et une logique persécutive de « violence sécuritaire ». dans cette confrontation progressivement radicalisée, chacun des deux ensembles ethniques

ainsi polarisés voit sa survie comme étant conditionnée par l'élimination violente de l'autre groupe⁸.

Après quarante ans de lente montée des tensions, l'irruption de la violence massive au Kivu a donc été le résultat de causes multiples et a finalement « exprimé » d'une façon désespérée et destructrice la compétition, la paupérisation et l'angoisse sociales. Les massacres déclenchés en 1993 par des paysans pauvres (et des jeunes sans terre) contre d'autres paysans pauvres peuvent être compris comme une tentative pour trancher par la violence le véritable nœud de tensions et d'incertitudes accumulées et restées latentes de 1940 à nos jours. Au moment de l'emballement des violences, l'écheveau des contradictions était sans doute devenu inextricable et sans issue en raison de l'accumulation des multiples motifs d'incertitude politique et d'angoisse pour la simple survie⁹.

Les dynamiques de violence meurtrière, une fois qu'elles ont débuté, s'auto-entretiennent ensuite facilement elles-mêmes ; les actes de violence d'un groupe sont la preuve pour l'autre que l'on est effectivement dans un processus de défense territoriale sécuritaire et que la réaction de « l'autodéfense préventive » meurtrière est adéquate et légitime.

B. Les méthodes pacifiques

i. Tables rondes de 1993 et 1994

En date du 13 au 16 octobre 1993, il y eût l'organisation d'un atelier de concertation ouvert aux diverses associations de la société civile du Nord-Kivu. Cet atelier avait pour but d'organiser une médiation entre les membres des Organisations non gouvernementales de développement et les églises d'obédience ethniques différentes. L'approche respectait la diversité ethnique, en essayant d'impliquer les membres de la société civile et d'analyser le conflit pour y trouver des solutions constructives.

La deuxième rencontre intervint entre les différentes communautés du Nord-Kivu en date du 13 au 16 février 1994. Les groupes antagonistes établissent un « accord sur leurs désaccords »

⁸ Op.cit. p. 85

⁹ D'une part en effet, la paupérisation lente et l'insécurisation foncière des paysanneries faisaient de la terre un enjeu vital pour des centaines de milliers de petits paysans. D'autre part, les concurrences indissociables pour la terre et pour le pouvoir se renforçaient mutuellement dans un contexte de faiblesse de l'Etat, de confusion politique et de rivalités électorales polarisées suivant les lignes de clivage ethnique.

sur une base de consensus écrits. A cet effet, une accalmie relative s'ensuit. Certains déplacés sont même rentrés dans leurs villages ; les activités socio-économiques reprennent timidement.

ii. La conférence sur la paix et la sécurité au Nord Kivu (conférence de Goma)

La conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu avait été convoquée du 27 décembre 2007 au 5 janvier 2008 par l'ordonnance présidentielle n°07/075 du 20 décembre 2007.

La Conférence avait pour objet de réfléchir et de faire des propositions au Gouvernement de la République sur les voies et moyens de jeter les bases d'une paix durable et d'un développement intégral dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. A l'issue de cette conférence un « Acte d'Engagement » avait été conclu entre toutes les parties concernées sous l'assistance de la Communauté Internationale.

Les conférenciers n'avaient à l'époque que traité des questions sécuritaires liées à la situation qui prévalait à cette époque où les Forces Armées régulières faisaient face à une rébellion militaire qui bénéficiait de certaines complicités au niveau interne, régional et international. L'application de l'Acte d'Engagement n'avait pas été chose facile et la politique avait donné sa raison.

Cette conférence n'avait pas résolu toutes les questions qui pourraient constituer un problème sérieux à la paix et à la sécurité dans la région du Kivu. C'est le problème de la cohabitation pacifique dans les territoires de la province du Nord-Kivu dont celui de Masisi. En dépit des avancées dans le processus de consolidation de la paix dans la province du Nord-Kivu, l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers persiste. Les tensions interethniques sont très vives ces derniers temps dans le territoire de Masisi comme dans celui de Rutshuru.

3. Etat de lieu de la paix au Nord Kivu

A. L'Activisme des groupes armés

Les groupes armés nationaux et étrangers sont très actifs dans plus ou moins 90% de l'espace géographique de la province du Nord-Kivu. Les tensions ethniques entre les communautés sont tributaires de l'insécurité dans les territoires de la province du Nord-Kivu en particulier dans celui de Masisi et celui de Rutshuru.

Le plus récent, c'est la confrontation entre les communautés Hutus et Tutsis dans les localités de Lukopfu et de Kaniro, groupement de Buhabo, en territoire de Masisi, suite à laquelle il y a eu mort d'hommes, les viols des femmes, la destruction et les pillages des biens¹⁰.

Le rapport note ceci : « La situation sécuritaire dans les localités de Lukopfu-Kaniro s'est avérée criante ce dernier trimestre de l'année 2011. La cohabitation entre ethnies présentes sur place paraît difficile. Une tension extrême ayant conduit à des massacres est vive dans ces localités depuis le début du mois de janvier 2012. Les communautés Tutsis et Hutus sont opposées entre elles autour des conflits fonciers. En effet, les faits recueillis sur terrain rapportent que ce conflit a commencé lorsque les bergers tutsis sont allés garder leurs troupeaux dans les champs des agriculteurs Hutus. Les Hutus, n'ayant pas supporté leur présence, auraient en revanche, abattu les vaches et autres animaux qui composaient le troupeau. En représailles, les Tutsis se seraient mis à détruire les plantes des champs des Hutus et massacrés leurs membres. Aujourd'hui, le bilan s'élève à plus de 35 personnes tuées, des troupeaux abattus et des champs détruits.

B. Les visés économiques des guerres au Nord Kivu

Les tensions et les guerres dans la région du Kivu incluent les aspects économiques téléguidés par la course à l'exploitation des ressources naturelles que regorgent le sol et le sous sol des territoires de la province du Nord-Kivu. D'où le slogan « Economie de guerre ». Les matières premières du sol et du sous sol de la province du Nord Kivu et de la partie orientale de la République Démocratique du Congo alimentent les tensions dans cette partie du pays.

Dans l'un des reportages de Patrick Forestier, sur Canal+ du 13 décembre 2010) intitulé « l'or gris est taché de sang » il déclare : « C'est le coltan, qui sert à produire le pentoxyde de tantale, reconnu pour sa dureté et sa résistance extrême à la chaleur et à la corrosion, un métal précieux entrant dans la fabrication de pièces d'avions, de fusées, d'outils de précision, mais

¹⁰ Tensions ethniques à Lukopfu et à Kaniro, Masisi, 2012, rapport produit et publié par Congo Peace Network le 28 février 2012. Le présent rapport est un résumé du conflit qui oppose les communautés Tutsi et Hutu des localités de Lukopfu et Kaniro dans le groupement de Buhabo en territoire de Masisi dans la province du Nord Kivu depuis le mois de novembre 2011. Il sera disponible sur www.congopeacenet.org.

surtout des condensateurs pour les téléphones portables et les ordinateurs. Son prix a augmenté de 2000 % en 50 ans.

Il est extrait par des adolescents, voire des enfants, qui travaillent dans ces mines à ciel ouvert. Détachés à coups de pics les blocs rocheux sont ensuite effrités et lavés à la main de nombreuses fois jusqu'à l'obtention de tout petits cailloux, extrêmement denses, qui seront transportés, à dos d'homme, jusqu'aux comptoirs et vendus environ 70 euros le kilo et jusqu'à 1500 euros le kilo en période de pénurie.

Richesse, le coltan est aussi objet de convoitise et de pillage : au Kivu, à proximité de la frontière du Rwanda, bandes armées et pillards viennent voler le coltan, et aussi les diamants qu'on trouve dans cette région. Plusieurs crimes ont été engendrés par cette richesse : enfants massacrés, viols, femmes enceintes éventrées ».

Plusieurs groupes armés subsistent grâce à l'exploitation et le pillage des ressources minières et se servent des ethnies comme un appât, car certains de ces groupes se disent incarner la protection et la défense de sa communauté qui serait menacé par les autres ethnies ou par une quelconque politique.

La deuxième guerre au Congo était une guerre pour la partition et le pillage. Elle avait d'autres dimensions, bien sûr, mais la partition du territoire et le pillage des ressources étaient au centre des événements.

Le cartel de cette politique laissait entendre à l'opinion nationale et internationale que les guerres au Congo pourraient être comprises comme des guerres civiles. Ce qui a fait minimiser l'aspect crucial de cette guerre. Pendant les deux guerres, des vastes quantités de minerais du Congo traversèrent les frontières du Rwanda, de l'Ouganda, de l'Angola, du Zimbabwe et des autres pays à travers la planète. Les produits agricoles incluant le café, de l'huile de palm étaient saisis et exportés pendant la guerre dans les effets personnels tels que les automobiles et les réfrigérateurs. Le pillage du Congo n'est pas seulement une manière de parler mais il est une réalité.

Dans le même cadre, nous devons reconnaître que les détournements de minerais est une pratique courante au niveau interne du Congo. Il n'y a que quelques congolais qui profitent de la guerre. Les pillages du Congo incluent aussi les congolais¹¹.

Le niveau de pauvreté est croissant dans le chef des populations dans les milieux conflictuels. Les populations ne savent plus travailler dans les champs et se livrent à la recherche des mines pour leur survie économique. La mauvaise gestion et la mauvaise distribution des ressources naturelles par le pouvoir public seraient également parmi les causes de l'enchevêtrement des conflits dans la région de Masisi et ailleurs en province du Nord-Kivu.

C. La solution à l'activisme des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda, FDLR

Les FDLR sont un phénomène régional qui constitue une épine dans la consolidation de la paix dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu depuis une décennie. Le Rassemblement des Congolais pour la Démocratie, RCD avait entre comme mission mettre fin à l'activisme des FDLR pour protéger la sécurité du Rwanda au Congo. Le Congrès national pour la Défense du Peuple, CNDP joua le rôle de rempart pour empêcher les FDLR d'approcher la frontière rwandaise pour déstabiliser le régime en place. C'est également le rôle du Général Bosco Ntaganda dans le cadre des opérations Amani Leo.

La lutte contre l'activisme des FDLR dans la région a bénéficié de l'appui de la Communauté internationale à travers les forces de maintien de la paix au Congo et en particulier de certaines grandes puissances membre du Conseil de Sécurité de l'ONU dont les Etats-Unis d'Amérique, l'Angleterre, etc.

Depuis les opérations KIMIA1, KIMIA2, AMANI LEO ET RADI STRIKE, l'activisme des FDLR s'accroît et leur capacité de nuisance devient de plus en plus nocive qu'auparavant.

¹¹ Thomas Turner, *The Congo Wars : conflicts, myth and reality*, Zed Book, London, New-York, 2007 , « The second Congo war was of partition and pillage as Nzongola succinctly puts it. There were others dimensions, of course, but partition of territory and pillage of resources were central. There has been a sustained effort to promote the idea that the Congo wars can be understood as civil wars. Those who do so are minimizing a crucial aspect. During both wars, vast quantities of Congo's wealth flowed across its border, into Rwanda, Uganda, Angola, Zimbabwe and other countries. Much of this transfer included Congo's legendary mineral wealth, including coltan (columbite-tantalite), cobalt, gold and diamonds, etc. Agricultural produce, including coffee and palm oil, was also seized and exported during the war, and were personal belongings such as automobiles and refrigerators. Pillage of Congo's resources is not just a manner of speaking. It is a reality. At the same time, it must be recognized that large-scale misappropriation of wealth has been practised within the country and that a few Congolese have profited from the wars. The pillagers of Congo include the Congolese. P.24.

Maintenant que les opérations Amani Leo ont été suspendues par le Président Joseph Kabila le 11 avril 2012 suite aux désordres constatés au sein des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, qu'elle sera la suite pour la paix dans le Kivu en particulier dans le territoire de Masisi et la solution aux FDLR ?

Nos entretiens avec un chercheur indépendant qui travaille sur la question des FDLR dans la région, il nous a révélé ce qui nous a étonné de plus, que des négociations entre les FDLR et le Gouvernement congolais étaient déclenchées par l'intermédiaire d'un expert du Gouvernement Belge pour convaincre leurs combattants à pouvoir déposer les armes et envisager de retourner pacifiquement au Rwanda. Curieusement, le jour où l'accord cadre devrait être conclu, le lieu de la rencontre (Kimua dans le territoire de Walikale) aurait été attaqué par les forces obscures ayant empêché la tenue du rendez-vous. Ce qui fait croire que la démarche sus énoncée, s'opposait à certains intérêts.

La question des FDLR est un fonds de commerce pour plusieurs acteurs. Les avantages économiques et financiers qu'offrent ce phénomène ne permettraient pas son éradication.

En effet, la solution à la question des FDLR dépend de la compréhension par les responsables politiques des enjeux locaux sur le terrain. Les FDLR profitent d'une situation confuse entretenue par le rejet réciproque entre les communautés tribales locales, due à des conflits au tour de la terre, de l'identité et des ressources naturelles. Elles ont su se positionner par rapport à ces enjeux ; ce qui rend compliquer toute action pour les démanteler. Pour subsister, ils bénéficieraient de la connivence de populations locales martyrisées ou exclues par une politique irresponsable qui régie le pays.

Pour mettre fin à l'activisme des FDLR, il faudrait avant tout résoudre les problèmes qui divisent les communautés locales et travailler sur leur réconciliation. Ce qui pourra de toutes les façons, fragiliser les FDLR et les contraindre à céder à la pression de la communauté internationale. Sans cela, nous défions l'humanité, que la guerre elle est loin d'être terminée en République Démocratique du Congo, au Kivu et en territoire de Masisi en particulier.

4. Les perspectives pour la paix durables au Nord Kivu

A. Les paramètres socio-juridiques

Premièrement, le lien entre la paix et la justice est irrévocable pour construire une société en lambeau. Une réalité moins connue est que la compétence du Conseil de Sécurité pour

l'établissement des tribunaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda et récemment le tribunal spécial pour la Liban, dépendait de ce lien en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'établissement de ces tribunaux par le Conseil de Sécurité de l'ONU en guise de mécanisme favorisant la paix, représentait une reconnaissance du lien direct entre justice et paix.

Selon Richard Goldstone de Fordham University de New York, on entend par paix « Non pas un cessez-le-feu ou armistice de courte durée, mais plutôt une paix durable », et par justice « non seulement la poursuite criminelle, mais aussi les mécanismes tels que les Commissions Vérité et Réconciliation ». Congo Peace Network partage son avis que « dans presque tous les cas, la violence qui a occasionné tant de misères et de chaos à travers diverses régions de la terre pourrait être attribuée à l'absence de toute forme de justice, et à l'existence d'une sorte d'amnésie nationale vis-à-vis des violations flagrantes des droits humains. Lorsque les victimes sont systématiquement ignorées, il en résulte de l'amertume, la haine, et un appel à la vengeance. Lorsque cet appel est soutenu, il fournit aux dirigeants peu scrupuleux le moyen d'intoxiquer les esprits».¹²

Deuxièmement, la restauration de la dignité humaine est d'une importance cruciale. Il n'y a pas de violation grave des droits humains entre personnes du même niveau. Ces violations sont associées au statut « sous-humain » qui est attribué aux victimes, afin de justifier la cruauté qui leur est imposée. Ainsi, la justice transitionnelle doit contribuer à la restauration de la dignité des victimes.

De ce qui précède, pour une paix durable dans la province du Nord Kivu et dans la région de Masisi en particulier, l'établissement du mécanisme de la vérité et de la réconciliation est l'apanage incontournable de la cohabitation pacifique interethnique et du renforcement de la cohésion sociale entre les populations dans les communautés locales à la base. Le dialogue social entre les membres des ethnies à la base, les leaders des confessions religieuses devra être organisé pour définir le mécanisme approprié aux réalités socioculturelles des conflits qui ont déchiré les peuples dans le territoire de Masisi et dans l'ensemble de la province du Nord-Kivu.

¹² Les pièces du Puzzle, Mots clés sur la Réconciliation et la justice Transitionnelle, sous la direction de Charles Villa-Vicencion et Erik Doxtader, Avant-propos de Richard Goldstone, 2007, p.Vii et Viii.

Ce dialogue devra permettre à toutes les parties de trouver un consensus sur un cadre concret qui pourra assurer le rôle d'une « Commission de vérité et de réconciliation ».

Pour la justice, le suivi des recommandations du rapport « MAPPING » publié par le Conseil de Sécurité des Nations Unies qui annote les violations graves des droits de l'homme commises dans la partie orientale de la République Démocratique du Congo entre 1993 et 2003 devrait être accéléré pour aboutir à l'adoption par le parlement de la loi sur la création des chambres mixtes, laquelle a été rejetée par le Sénat en 2011. Ces chambres mixtes seraient un bon départ pour la justice restauratrice en faveur des victimes des différentes guerres et de conflits ayant occasionné les violations des droits humains. La compétence matérielle des chambres mixtes est limitée dans le temps et dans l'espace. La Cour Pénale Internationale doit être soutenue et encouragée à poursuivre les crimes qui relèvent de sa compétence commis dans la situation de la République Démocratique du Congo qui sont prescrits par la limite de la compétence matérielle des chambres mixtes en amont.

En aval, ces institutions devaient intégrer dans leurs missions avec le soutien et l'accompagnement de la Communauté internationale, l'appui et la participation à la réforme du système judiciaire de la République Démocratique du Congo qui devra continuer avec le reste du travail une fois affermie.

B. Les paramètres économiques

L'économie de la République Démocratique du Congo est à 90% basée sur l'exploitation des ressources minières. Le secteur agricole n'est pas du tout promu pour des raisons diverses à relativiser selon le contexte.

Le pays est caractérisé par une insécurité économique. Le pouvoir d'achat pour chaque congolais est de 1\$ par jour en moyenne.

La corruption, les détournements des deniers publics, le pillage et le bradage des ressources minières, le clientélisme, l'incurie et l'arrivisme sont les maux qui gangrènent le secteur public et privé de l'Administration congolaise.

La situation sociale des populations congolaises et en particulier de celle de Masisi est difficile et médiocre. L'état des infrastructures de base est déplorable. L'éducation nationale n'est pas efficace, l'accès aux soins de santé n'est pas garanti, le taux de chômage est très

élevé surtout au niveau de la jeunesse, bref les besoins primaires de la population ne sont pas garantis par le pouvoir public.

En effet, pour briser les limites entre les communautés selon leurs cultures, leurs natures, leurs backround, Congo Peace Network envisage aider les populations dans les communautés locales à la base à travailler ensemble pour leur propre développement en communauté. Ce développement devra être participatif en ce sens que les ennemis d'hier à la suite du dialogue social pourront passer le temps ensemble pour travailler en vue de relever les défis du développement communautaire et économique. A force de passer le temps ensemble, les aidera à vaincre la peur de vivre ensemble et oublieront tous les maux qu'ils s'étaient causés jadis pour construire l'avenir ensemble.

Pour ce faire, un champ communautaire serait créé et serait cultivé par les populations de toutes les communautés. Le champ en question va permettre aux populations qui se sont tirées ou continuent de se tirer dessus à pouvoir travailler ensemble dans la perspective de briser la peur de vivre ensemble pour une vie communautaire motivée par le souci du développement socio-économique.

Aussi, la construction des centres culturels où les populations des différentes communautés locales à la base allaient se rencontrer chaque week-end pour des jeux culturels, le cinéma, des concours dans la perspective de reconstruire la cohésion entre les cultures qui a des implications directes sur la cohabitation pacifique et la consolidation de la paix.

Par-dessus tout, le gouvernement avec le soutien de la communauté internationale, devrait mettre en place des mesures politiques qui favorisent et garantissent les investissements dans le territoire de Masisi et sur l'ensemble de la province du Nord-Kivu, et ce, dans tout les domaines pour lutter contre le chômage de la jeunesse afin de la préserver de sollicitations à la violence et à des guerres destructrices.

C. Les paramètres politiques

Le grand héritage de la réconciliation devrait être la compréhension commune de l'histoire et la résolution pacifique consensuelle des conflits. Sans cela, il y aura une histoire pour les victimes et une histoire pour les bourreaux.

Outre ce qui précède, une politique gouvernementale devrait être conçue pour l'enseignement des droits humains dans les écoles et universités du pays. Seule la personne qui comprend leur valeur, peut réaliser et apprécier les droits humains à juste titre. La charte des droits de l'homme et les constitutions démocratiques et égalitaires auront peu de valeur, tant que leurs bénéficiaires cibles ne sauront pas les apprécier dans leurs aspects essentiels.

Cette politique devrait être fondée sur l'existence des institutions démocratiques. La tenue d'élections régulières et transparentes, organisation d'un appareil judiciaire indépendant, l'existence d'une législature saine.

5. Conclusion

- *Le dialogue social : Solution dynamique de la réconciliation au Nord Kivu*

Tout le monde est victime et tout le monde voudrait se venger. Congo Peace Network travail pour réunir toutes les parties aux conflits dans le territoire de Masisi et dans le reste de la province du Nord-Kivu au tour d'un dialogue social pour qu'elles inventent consensuellement un « futur » de paix et de justice.

La réconciliation se traduit par un commencement de confiance civique, une volonté de parler, une capacité à écouter et à accepter de prendre des risques modérés. La justice est considérée comme un ingrédient nécessaire à tout accord¹³.

Reconnaître que tout homme aspire à la paix, c'est créer un futur qui permette aux êtres humains de s'engager ensemble dans la construction d'une société incluant tout homme sur la base de la dignité humaine, du respect mutuel et de la justice sociale. La réconciliation permet aussi de créer un contexte dans lequel les hommes peuvent apprendre à vivre ensemble.

La réconciliation est un long processus, qui prend du temps et implique de confronter le passé. C'est un travail qui exige deuil, écoute, entente, guérison, reconnaissance et réparations. C'est un commencement, un fondement pour créer une nouvelle « façon de vivre ».

¹³ Les pièces du Puzzle, Mots clés sur la Réconciliation et la justice Transitionnelle, sous la direction de Charles Villa-Vicencion et Erik Doxtader, Avant-propos de Richard Goldstone, 2007, p.4

